



SYNDICAT **FO** DE LA FONDATION COS ALEXANDRE GLASBERG

Au « **COS Saint Maur** »

FO rétablit 4 salariées dans leurs droits !

Grâce à vos élus FORCE OUVRIERE, 4 salariées du COS Saint Maur de Marseille sont rétablies dans leurs droits et percevront 200,12 € de plus par mois. A cela s'ajoutera un rappel de salaire sur 3 ans, soit 7 204,32 €.

Lors du dernier CSE du COS Saint Maur de Marseille, l'élue FO a demandé à la direction de respecter la classification de la ccn51.

Les AVS diplômés payées sur un coefficient de 306 correspondant à un Agent des services logistiques niveau 1 avec un complément métier de 15 points auraient dû l'être sur un coefficient de 351.

Face à la maîtrise du dossier et à la détermination des élus FO, la direction générale n'a pas eu d'autre choix que de répondre favorablement à nos revendications. La directrice du COS Saint Maur vient d'avertir l'élue FO que les 4 salariées vont être rétablies dans leurs droits et percevront dorénavant 200.12 € brut de plus par mois. A cela s'ajoutera la coquette somme de 7 204.32 €/brut de rappel de salaire comme cela est prévu par le code du travail.

AVS diplômés, vérifiez vos bulletins de salaire !!!

Si vous êtes dans la même situation, les élus **FORCE OUVRIERE** peuvent vous défendre. L'ensemble des AVS diplômés doit être rémunéré sur la base du coefficient de référence 351.

Pour cela appeler sans attendre Christelle Peyré, votre déléguée syndicale centrale au 06.60.14.81.95.

Des élus FORCE OUVRIERE prendront en charge votre dossier et iront le porter devant la direction. A ce jour, FORCE OUVRIERE n'est pas encore implanté dans l'ensemble des établissements de la Fondation. N'hésitez pas à diffuser ce tract auprès de nos collègues là où nous n'avons pas encore d' élu.

A la Fondation COS Alexandre Glasberg le syndicat **FORCE OUVRIERE** a encore prouvé sa compétence et sa détermination pour défendre les salariés.

Rejoignez-nous pour être encore plus fort. Ensemble nous porterons nos revendications face à la direction.

Solange SAVIDIS élue FO au CSE du COS Saint Maur et représentante syndicale au CSEC.
Christelle PEYRE DSC FO de la Fondation COS Alexandre Glasberg.

